

## **Conseil national du 5 juillet 2014**

### **Conférence-débat sur le thème : « Bonapartisme ou Constituante » suivie d'une réflexion prospective du C.N.S. à 10h au 238, rue de Vaugirard - 75015 Paris**

Le CNS a tenu son Conseil national le samedi 5 juillet à 10h au siège de l'UMP, 238 rue de Vaugirard, sous la présidence de Bernard Reygrobellet.

Après l'accueil dès 9h 45 des participants, le président remercie les nombreux présents et notamment :

S.E. Bernard Dorin, Ambassadeur de France ; le Général François Maurin, ancien C.E.M.A. ; le Président Hubert Ghigonis ; la vice-présidente Odette Goncet et notre conférencier Monsieur André Bellon, ancien parlementaire, ancien Président de Commission des Affaires étrangères de l'A.N. ;

Il remercie ensuite les membres les représentants des délégations régionales qui ont effectué le déplacement jusqu'à Paris, Jérémie Rabiller pour celle d'Atlantique, Alain Rouffy pour celle du Limousin et Frédéric Alliot pour celle de Picardie ; sans oublier les membres du Bureau.

Le président indique parmi les absents les excusés, Yves Guéna, ancien Président du Conseil constitutionnel, Président d'honneur du Club Nouveau Siècle ; les vice-présidents Jacques Godfrain et Alain Terrenoire ; le Professeur André Vacheron et les délégations d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, de la Manche et du Sud-Est.

Ensuite un message de Xavier Bertrand, ancien ministre et Président d'honneur du Club Nouveau Siècle est diffusé en vidéo souhaitant la bienvenue à tous, mentionnant le rôle de Philippe Dechartre et soulignant la communauté de philosophie gaulliste unissant les membres du club nouveau siècle.

#### **Le président rappelle l'ordre du jour des travaux :**

- 1 La conférence débat d'André Bellon sur le thème « Bonapartisme ou Constituante »
- 2 Point sur les travaux des commissions et délégations par le secrétaire général.

#### **1 Conférence débat d'André Bellon intitulée : « Bonapartisme ou Constituante »**

Avant de céder la parole à l'orateur le président indique que ce titre reprend celui utilisé par André Bellon dans une contribution donnée au monde diplomatique d'avril 2014 qui analysait un accroissement de la crise de la démocratie, c'est-à-dire l'élargissement du fossé entre les citoyens et leurs représentants. Ce thème intéresse au premier chef les gaullistes et explique l'invitation formulée à André Bellon.

André Bellon est polytechnicien (X 1963), ingénieur civil des Ponts et Chaussée et administrateur de l'INSEE. Il fut député socialiste des Alpes de Haute Provence aux législatives de 1981, 1986 et 1988. Retiré de la vie politique, il critique les dérives du parti socialiste et de la vie politique, devient un des fondateurs en 2006 du groupe de réflexion « République » puis, en 2007, fonde l'association pour une Constituante dont il est le président. Cette



association appelle le peuple français à modifier les institutions et à se réappropriier la vie politique autour d'une assemblée constituante et l'élaboration de cahiers de doléances.

Club Nouveau Siècle [C.N.S.] [www.club-nouveau-siecle.org](http://www.club-nouveau-siecle.org) - Page « [Nouveau Siècle](#) » sur Facebook  
Courriel : [president@club-nouveau-siecle.org](mailto:president@club-nouveau-siecle.org) - Tél. : 01 43 21 71 63 & 06 07 27 32 44

Président : Bernard Reygrobellet

Présidents d'honneur : Philippe Dechartre, fondateur du C.N.S. Yves Guéna et Xavier Bertrand.

Siège social : 58 rue Ramey – 75018 Paris

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages « Un totalitarisme tranquille : la démocratie confisquée » en 2001 avec Anne-Cécile Robert ; « Pourquoi je ne suis pas altermondialiste : Eloge de l'antimondialisation » en 2004 ; « Le peuple inattendu » avec Anne-Cécile Robert et Claude Nicolet en 2003 ; « Une nouvelle vassalité - Contribution à l'histoire politique des années 1980 » en 2007 et « Ceci n'est pas une dictature » en 2011.

André Bellon après avoir remercié le président de son invitation justifie son choix d'en appeler au peuple en stigmatisant l'attitude des pouvoirs publics concernant le traité constitutionnel européen (TCE) rejeté par le peuple lors du référendum de 2005 et approuvé ensuite par le parlement. Il dénonce le rôle des élites qui prétendent savoir et décider au nom du peuple alors qu'elles ne sont nullement infaillibles (cf. Haberer et le crédit lyonnais avec l'absence de contradictoire des dirigeants qui pensent tous de la même manière). Cette manière de scinder entre ceux qui savent et ceux - beaucoup plus nombreux - qui ne savent pas conduit à l'arrivée au pouvoir des démagogues qui bénéficient de l'absence de débat réel et de la frustration des ostracisés. Il cite la participation populaire aux forums de discussion du traité constitutionnel pour se faire une idée en écoutant et participant aux discussions et confrontations d'opinions. La Constituante est le moyen de retrouver

l'esprit collectif pour peser sur la réalité. Il rappelle les six précédentes (1789 - 1848 - 1875 - 1945 et les deux de 1946). Pour André Bellon il faut refaire confiance au peuple, revenir à une égalité et à une fraternité faute de quoi le régime sera de plus en plus anti-démocratique et répressif. L'homme doit rester maître de son destin, la démocratie implique des débats et contradictions que les institutions doivent résoudre sans les nier.



Plusieurs intervenants interrogent l'orateur : La docteure Chrystina Wilczek d'accord avec l'intervenant, étend la réflexion à la garantie de la paix et au système de prévention des conflits, Xavier Carnet physicien, indique que les citoyens ont soif de démocratie et qu'ils doivent connaître au plan énergétique les dangers pour décider des choix du futur. Enfin, le Président Hubert Ghigonis, indique que sous la démocratie Grecque, il n'y avait qu'une élite qui participait à la vie de la cité et mentionne le besoin d'hommes providentiels ; il souligne « les bienfaits du bonapartisme ».

En réponse André Bellon indique souhaiter une revalorisation du rôle de l'ONU et déclare avoir approuvé le refus d'intervention en Irak formulé et appliqué par

Jacques Chirac et se montre indigné par la réaction de Laurent Fabius pour la Syrie, tout comme lors du détournement de l'avion du président Bolivien qui a été un geste inadmissible au plan international. Concernant les dangers au plan énergétique, il souhaite qu'ils soient mis sur la place publique et souligne le rôle dangereux de la presse pour faire passer l'information. Il recommande un débat public et contradictoire sur les dangers au plan énergétique notamment. L'absence de démocratie crée le danger. La question des élites est vieille comme le monde tout comme sa responsabilité (cf. : « La trahison des clercs » de Julien Benda).

Deux autres intervenants questionnent l'orateur : Francis Colley sur la démocratie et le principe de la « sociocratie » et notre vice-présidente Odette Goncet qui rappelle que la démocratie a donné « la démocratie Grecque dans laquelle seuls 10 000 sur les 50 000 citoyens participaient à la vie de la cité » ainsi que les « démocraties populaires qui étaient des dictatures », elle insiste sur le fait que les peuples « ont besoin de personnages symboliques » comme Jeanne d'Arc et Napoléon III .

André Bellon répond qu'il est pour une « Constituante et non pour une VI<sup>ème</sup> république » car il refuse que l'on apporte une constitution « clés en main au peuple ». La Constituante est le retour du citoyen. Néanmoins, il indique qu'aujourd'hui tout référendum organisé aboutirait au rejet d'un texte. Il souhaite auparavant rétablir la confiance avec le peuple. De plus il recommande un processus décisionnel des citoyens « apoliticiens ». Concernant Napoléon III, il rappelle le coup d'Etat et indique que le développement économique dont on gratifie l'Empire était esquissé avant lui et ce serait poursuivi sous n'importe quel autre régime politique.



Plus aucun intervenant ne demandant la parole nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

## 2 Point sur les travaux des commissions et des délégations.



Le secrétaire général informe l'assemblée du dépôt de la demande de rescrit fiscal au bénéfice des cotisants du club nouveau siècle pour compenser l'absence de financement extérieur puis passe aux travaux des commissions et des délégations destinés à nourrir la prochaine version du vade-mecum.

### Les commissions

La **commission des institutions** a produit deux contributions, une sur les institutions qui sera intégrée dans le document et une autre concernant deux modifications des statuts. Il est décidé de les soumettre au vote de l'assemblée de ce jour :

Première modification (Article 6 des statuts) : Il est proposé, concernant les délégations régionales et sur demande de plusieurs d'entre elles de leur attribuer une subvention à hauteur

d'un tiers (1/3) du montant des cotisations qu'elles perçoivent sur l'exercice d'une année fiscale.

Cette proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité (0 vote contre et 0 abstention). Il est décidé qu'elle n'est pas rétroactive mais d'application immédiate. Le trésorier Jean Philippe Biron en confirme la faisabilité.

Seconde modification (Article 12 des statuts) : Elle concerne l'éventuelle convocation d'une assemblée générale extraordinaire qui serait décidée par un quorum d'au moins 3/5 des adhérents du CNS à jour de cotisation et par un quorum d'au moins 2/3 des délégations régionales.

Cette proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité (0 vote contre et 0 abstention).



Les articles 6 & 12 des statuts seront modifiés conformément aux votes émis.

Ces deux modifications statutaires seront transmises à la préfecture.

**La commission de la santé.** Le professeur André Vacheron a fait parvenir la contribution à laquelle il a pris activement part à l'académie de médecine et qui sera intégrée au document. Le président du club Nouveau Siècle présente les orientations de cette contribution.

**La commission de l'économie.** Jean Luc Hau a fait parvenir une contribution qui sera intégrée au document.

**La commission internationale.** L'ambassadeur Bernard Dorin propose d'apporter des ajouts au document « *Manifeste pour une politique extérieure de la France* » élaboré dans la cadre du Projet 2012 notamment en ce qui concerne l'Amérique latine et d'étendre son champ d'analyse à l'Europe.



L'assemblée après avoir entendu les réflexions de l'ambassadeur approuve ses suggestions.

L'ambassadeur fera parvenir sa contribution dans les meilleurs délais pour permettre son intégration dans le document.

**La commission de la défense.** Cette commission est actuellement présidée par le député Damien Meslot qui vient d'être élu Maire de Belfort, ses disponibilités devraient être délicates à gérer, de ce fait nous avons pris attache avec le général Perget

pour assurer le relèvement. Nous remercions le général François Maurin, ancien CEMA d'avoir donné son accord pour être associé au fonctionnement de cette Commission

Les **commissions Europe et Travail et participation** sont dispensées de contribution en raison de la conférence sur l'Europe animée par Alain Terrenoire le 19 Mai 2014 et du colloque sur la participation tenu à l'assemblée nationale le 4 décembre 2013 .

### Les délégations

Le secrétaire général félicite la délégation de Picardie pour son dynamisme tant pour les contributions apportées qualitativement et quantitativement que par le nombre particulièrement élevé d'adhésions auxquelles elle a procédé cette année. La modification des statuts demandée quant à la clef de répartition des cotisations entre le siège et les délégations demandées par celle-ci, vient d'être actée.

Plusieurs autres délégations ont commencé à faire parvenir leurs travaux destinés à nourrir la réflexion du club nouveau siècle.

Le vade-mecum complété sera réalisé en septembre et mis en ligne.



Le secrétaire général remercie les présidents de commissions et de délégations pour leur importante participation à la réflexion collective et au devenir du club. Il souligne le dynamisme ainsi affiché.

### **Le président Bernard Reygrobellet expose l'alternative du devenir du club après le décès de son fondateur : micro-parti ou maintien de la forme associative.**



L'assemblée, au regard des contraintes financières et juridiques, se prononce dans l'état actuel de la réflexion pour le maintien de la forme associative.

Ainsi il est suggéré à chacune et à chacun de réfléchir à cette problématique en s'attachant à nous faire communiquer, des propositions concrètes, par lettre ou par courriel de préférence avant le 1er octobre 2014.

\*

Enfin il est décidé que le prochain Conseil national se tiendra - avec les réserves d'usage - le samedi matin 15 novembre 2014 et inclura l'A.G. annuelle du Club Nouveau Siècle.

\*

Après le constat de l'épuisement de l'ordre du jour et d'aucune autre question, le président déclare clos le conseil national à 12h10

**Le secrétaire général  
Christian Bigaut**